

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

**Objet** : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

**Présents** : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET, M. BELLOT,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

**Absents représentés** :

M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY - Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GUERIN - M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absents excusés** :

MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que les travaux à réaliser à l'école du Centre ainsi que le réaménagement de la rue Pierre Dugelay rendent opportune l'acquisition par la commune d'une propriété située rue Pierre Dugelay, à l'angle de la rue Lucie Guimet.

Il indique que le prix proposé de 210 000 € conforme à l'estimation du service des Domaines paraissant acceptable, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet achat.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu l'avis des Domaines,
- Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir le bien évoqué ci-dessus, permettant à la fois un réaménagement d'une école de la commune et la recomposition d'une voirie communale très fréquentée,
- Décide de l'achat de l'immeuble situé rue Pierre Dugelay, cadastré à la section n° pour un prix de 210 000 €,
- Dit que les frais liés à cette vente seront également prix en charge par la commune pour la part incombant à l'acheteur,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 16 janvier 2004  
- de la publication 16 janvier 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 16 janvier 2004